

Courriel adressé à tous les CPC de la Mayenne, le 7 octobre 2020

Chers collègues conseillers pédagogiques,

Les très nombreuses missions qui vous incombent, s'empilant, croissant sans cesse d'année en année, ont rendu vos conditions de travail inacceptables. Elles ont réduit considérablement les possibilités de conseils auprès des collègues, votre mission première.

Vos responsabilités ne cessent de s'alourdir avec une rémunération très insuffisante, ce qui engendre dans notre département un manque de CPC, certains de nos collègues ayant préféré retourner en classe.

En cette rentrée, dans les départements, se met en place la réforme de la formation sous forme de « constellations », sur consignes du Ministre Blanquer. Il s'agit d'une transformation sans précédent de la formation continue et une remise en cause de la liberté pédagogique.

En effet, l'enseignant d'une classe va faire l'objet de visites renouvelées obligatoires sans qu'il puisse s'y opposer alors que, traditionnellement, en France, le seuil de la classe ne peut être franchi sans l'accord de l'enseignant.

Le travail du professeur sera donc exposé et mis en débat par le CPC et les collègues. Les premières remontées du "terrain" sont sans équivoque : de nombreux collègues perçoivent ce dispositif comme intrusif ; ils considèrent aussi qu'il remet en cause leur droit au libre choix de la formation continue.

Pour le SNUDI-FO, il s'agit d'une modification significative de notre statut désormais vouée à se pérenniser. C'est une déclinaison de l'accompagnement des personnels prévue par PPCR. C'est une transformation dont nous ne voulons pas.

Dans ce contexte de défiance vis-à-vis de ces « constellations » votre position est délicate : vous êtes missionnés par le Ministre pour la mise en œuvre de ce dispositif dont la plupart de nos collègues ne veulent pas.

Vous risquez d'être perçus comme évaluateurs permanents, ce qui nuira aux relations que vous avez pu nouer avec les collègues.

D'après le guide qui vous a été destiné, ces "constellations" correspondent pour vous à 105 journées de travail par an. Ces heures de travail s'ajoutent aux animations pédagogiques "ordinaires", à leur préparation, au suivi des collègues, à la charge de travail administratif... Ce dispositif crée de fait et à nouveau, un surcroît de travail.

Le SNUDI-FO a demandé audience au Ministre sur ce dossier. Nous serons reçus demain jeudi 8 octobre. Nous y évoquerons la dégradation constante de vos conditions de travail et l'insuffisance de vos rémunérations.

Le syndicat départemental a demandé également au DASEN à être reçu sur cette question, et nous pourrons, si vous le souhaitez, aborder la question de vos conditions de travail.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos témoignages ou toute situation pouvant illustrer les conséquences de la mise en œuvre de ce dispositif.

Le SNUDI-FO 53 se tient à votre disposition pour toute question et pour établir votre cahier de revendications.

Nous ne manquerons pas de vous faire suivre nos comptes-rendus.

N'hésitez pas à nous contacter à contact@snudifo-53.fr ou à nous joindre au 0652323045.

Bon courage à tous,

Stève GAUDIN, secrétaire départemental du SNUDI-FO 53



@: contact@snudifo-53.fr

☎ : 02.43.53.42.26

☎ : 06.52.32.30.45



: www.snudifo-53.fr



: UD-FO - 10, rue du Dr Ferron
BP 1037 - 53010 - LAVAL cedex